



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**Circulaire 6456**

**du 04/12/2017**

**WBE – CPMS**

**Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation**

**Réseaux et niveaux concernés**

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel

Officiel subventionné

Niveaux : fondamental,  
secondaire, ordinaire et spécialisé

**Type de circulaire**

Circulaire administrative

Circulaire informative

**Période de validité**

**Documents à renvoyer**

Oui

Date limite : 15 décembre  
2017

**Mot-clé :**

Disponibilité par défaut d'emploi - réaffectation - CPMS
--

**Destinataires de la circulaire**

- Aux directeurs(trices) des Centres psycho-médico-  
sociaux organisés par la Fédération Wallonie-  
Bruxelles

**Pour information :**

- Aux organisations syndicales ;
- Au Directeur général adjoint du Service général de  
l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Signataire**

Ministre / Administration : Administration générale de l'Enseignement – Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Monsieur Jacques LEFEBVRE  
Directeur général

**Personnes de contact**

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la carrière	02/413.20.29	recrutement.enseignement@cfwb.be

## **Objet : Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation.**

**Administration générale de l'Enseignement. - Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie -Bruxelles. - Centres psychomédico-sociaux de la Fédération Wallonie -Bruxelles. - Emplois de directeurs, de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à conférer par réaffectation.**

Conformément à l'article 102 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979<sup>1</sup>, vous trouverez dans la présente circulaire la liste des emplois définitivement vacants au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et publiée au Moniteur belge du 06 décembre 2017.

Ces emplois vacants peuvent être attribués par réaffectation aux membres du personnel technique, stagiaires ou nommés à titre définitif.

Le membre du personnel ne peut obtenir une réaffectation que dans sa fonction de nomination.

Les membres du personnel technique intéressés par les emplois à conférer sont invités à introduire une demande de réaffectation dans un ou plusieurs des emplois vacants répertoriés dans l'annexe I de la présente circulaire.

En application de l'article 100 de l'arrêté royal précité, la Commission de réaffectation propose la réaffectation des membres du personnel dans les emplois définitivement vacants au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Elle transmet ses propositions à la Ministre pour décision. Les décisions de réaffectations produisent leurs effets à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Si au moment de la décision de réaffectation, le membre du personnel est déjà rappelé à l'activité de service dans un emploi comprenant au moins les trois quarts de la charge pour laquelle il est rémunéré, il prendra ses fonctions dans le Centre où il est réaffecté, au plus tard au 1<sup>er</sup> septembre 2018.<sup>2</sup>

L'article 105 de l'arrêté du 27 juillet 1979 précité prévoit que la Ministre réaffecte le membre du personnel technique qui n'a pas introduit de demande de réaffectation dans l'un des emplois vacants non obtenus par les membres du personnel technique qui ont introduit une ou plusieurs demandes de réaffectation dans la forme et le délai fixés.

Vous trouverez le formulaire de demande de réaffectation en annexe II. Ce formulaire doit être envoyé, par pli recommandé, **pour le 15 décembre 2017 au plus tard.**

Ce formulaire est également téléchargeable (et peut être rempli par voie électronique) sur le site internet de Wallonie-Bruxelles enseignement ([www.wallonie-bruxelles-enseignement.be](http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be)). L'envoi recommandé reste nécessaire.

---

<sup>1</sup> portant le statut du personnel technique des centres psychomédico-sociaux de la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psychomédico-sociaux

<sup>2</sup> Article 100,§1,alinéa 3 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979

**Introduction des demandes :**

Les candidatures doivent être envoyées, **sous pli recommandé à la poste, pour le 15 décembre au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé  
par la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Direction de la Carrière - Bureau 3 E 347  
Réaffectation CPMS  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 BRUXELLES**

Outre le recommandé, et afin d'assurer une parfaite information de mes services, les candidatures seront également envoyées par courriel à l'adresse suivante :

[muriel.szabo@cfwb.be](mailto:muriel.szabo@cfwb.be).

Le membre du personnel technique qui sollicite plusieurs emplois peut introduire une seule demande qui indiquera chaque emploi sollicité dans leur ordre de préférence.

Seules les demandes introduites dans les formes et le délai fixés par le présent avis seront prises en considération.

**Le Directeur général,**

**Jacques LEFEBVRE**

## Annexe I

### 1. Emplois de promotion (direction) définitivement vacants à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2017

1. Zone Bruxelles-Capitale :

- **Auderghem**

2. Zone du Brabant Wallon

**Néant**

3. Zone de Huy – Waremme

**Néant**

4. Zone de Liège

**Néant**

5. Zone de Verviers

- **Verviers**

6. Zone de Namur

- **Couvin**
- **Dinant**
- **Namur**
- **Sambreville**

7. Zone du Luxembourg

- **Neufchâteau**

8. Zone Wallonie Picarde

- **Ath**
- **Tournai**

9. Zone du Hainaut centre

- **Mons (enseignement spécialisé)**

10. Zone du Hainaut Sud

## 2. Emplois de recrutement définitivement vacants à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2017

### 2.1. Emplois de conseillers psycho-pédagogiques

1. Zone Bruxelles-Capitale

- **Auderghem : 1**
- **Woluwe : 1**

2. Zone du Brabant Wallon

**Néant**

3. Zone de Huy – Waremme

**Néant**

4. Zone de Liège

**Néant**

5. Zone de Verviers

**Néant**

6. Zone de Namur

**Néant**

7. Zone du Luxembourg

- **Virton : 1**

8. Zone Wallonie Picarde

**Néant**

9. Zone du Hainaut centre

**Néant**

10. Zone du Hainaut Sud

**Néant**

## 2.2. Emplois d'auxiliaires sociaux

1. Zone Bruxelles-Capitale

- **Auderghem : 1**

2. Zone du Brabant Wallon

**Néant**

3. Zone de Huy – Waremme

- **Flémalle : 1**

4. Zone de Liège

**Néant**

5. Zone de Verviers

**Néant**

6. Zone de Namur

**Néant**

7. Zone du Luxembourg

**Néant**

8. Zone Wallonie Picarde

- **Tournai : 1**

9. Zone du Hainaut centre

- **Soignies : 1**

10. Zone du Hainaut Sud

- **Gosselies : 1**

### 2.3. Emplois d'auxiliaires paramédicaux

1. Zone Bruxelles-Capitale

- **Woluwé : 1**

2. Zone du Brabant Wallon

3. Zone de Huy – Waremme

- **Waremme : 1/2**

4. Zone de Liège

**Néant**

5. Zone de Verviers

**Néant**

6. Zone de Namur

**Néant**

7. Zone du Luxembourg

**Néant**

8. Zone Wallonie Picarde

**Néant**

9. Zone du Hainaut centre

- **Mons (enseignement spécialisé) : 1**
- **Morlanwelz : 1**

10. Zone du Hainaut Sud

**Néant**



## Annexe II

### **Demande de réaffectation dans un ou plusieurs emplois déterminés.**

Nom : Prénom :

Matricule :

Date de naissance :

Adresse : N°

Code postal : Ville :

Tél : Email :

Je suis nommé(e) à titre définitif depuis le : à la fonction de :

Je suis affecté(e) au Centre psycho-médico-social de la Fédération Wallonie-Bruxelles à :

Je suis en disponibilité par défaut d'emploi depuis le :

Sollicite ma réaffectation à l'emploi de :

Vacant au(x) C.P.M.S. de<sup>3</sup> :

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.

J'ai été rappelé(e) provisoirement à l'activité de service et dans l'affirmative, dans quel Centre PMS :

Oui :  Non :

Je suis dans une position administrative autre que celle de disponibilité par défaut d'emploi (ex. : interruption de carrière, disponibilité pour maladie, disponibilité pour convenance personnelle, disponibilité pour mission spéciale) ?

Oui  Non

Si oui, laquelle ?

Date : Signature :

---

<sup>3</sup> Veuillez indiquer les Centres PMS dans l'ordre de vos préférences